

Bulletin d'inscription

Formation **Droit de l'urbanisme pour les non-juristes**
Lieu **Paris - Regus Gare du Nord**
Date choisie Session / du vendredi 11 au samedi 12 octobre 2024 - 9h00-17h30

Le stagiaire

Civilité Mme - Mlle - M.
Nom Prénom
Fonction exercée
Téléphone Email
Adresse
Code postal Ville

La collectivité

Type Mairie - Communauté de Commune
 Conseil Régional - Conseil Départemental
Intitulé
Adresse
Code postal Ville
Responsable Email
Téléphone
Nombre d'habitants

Signature de l' élu

Signature et cachet de la collectivité

Tarifs de la formation T.T.C par jour*

Le coût de cette prestation sera facturé par l'ENSAP sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

- > **300 €** Pour une commune de moins de 5 000 habitants
- > **350 €** Pour une commune de 5 000 à 20 000 habitants
- > **400 €** Pour une commune de 20 000 à 50 000 habitants
- > **500 €** Pour une commune de 50 000 à 100 000 habitants
- > **550 €** Pour une commune de plus de 100 000 habitants, Conseillers, Départementaux et Conseillers Régionaux
- > **550 €** Tarif unique DIF élus

Les tarifs comprennent les frais de formation, le café d'accueil et le repas du midi.

* Prix net, en exonération de TVA. TVA non applicable, article 261 al4°4 du CGI

Conditions générales de ventes

En cas d'annulation, si l'annulation a lieu au moins 8 jours francs avant le début de la formation, la collectivité ne s'acquittera d'aucun frais. Si l'annulation a lieu entre 8 jours francs et 5 jours francs avant la formation les frais seront à hauteur de 50% de la somme due. Si l'annulation a lieu moins de 5 jours francs avant le début de la formation ou en cas d'absence, la collectivité ou le stagiaire prenant en charge la formation devra s'acquitter de 100% de la somme due.

Un stagiaire est réputé inscrit s'il a renvoyé par courrier ou email un bulletin d'inscription signé de sa main et du responsable légal de la collectivité.

Les frais de déplacement sont à la charge du stagiaire ou de la structure prenant en charge la formation.

L'ENSAP se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation. Dans ce cas le stagiaire sera averti au moins 8 jours avant la date prévue. L'ENSAP se réserve le droit de ne pas indiquer au stagiaire les raisons de cette annulation.

Formation

Droit de l'urbanisme pour les non-juristes

Objectif

- Connaître les bases essentielles des **règles d'urbanisme**.
- Appréhender au mieux **les instruments clés quotidiennement utilisés dans ses services** : PLU, ZAC, expropriation, préemption et permis de construire.
- Maîtriser les **enjeux de l'aménagement urbain** (<https://www.ensapformation.com/formation/fondamentaux-de-lamenagement-urbain-9/>).

Programme

- Appréhender le contexte de l'urbanisme, définir et identifier les documents locaux d'urbanisme
- Maîtriser le SCoT : pièce maîtresse de la planification stratégique
- Cerner le PLU : clé de voûte des projets urbains durables
- Mesurer les enjeux de l'aménagement, identifier les procédures d'aménagement et choisir la plus adaptée
- Maîtriser la procédure et les modalités de réalisation de la ZAC
- Définir les participations et taxes d'urbanisme applicables à l'opération
- Assimiler les outils de la maîtrise foncière
- Cerner la procédure d'expropriation, Utiliser le droit de préemption
- Appréhender le régime du permis de construire et des autorisations d'urbanisme
- Identifier le nouveau champ d'application des différentes autorisations de construire

Prérequis :

- Aucun

Moyens pédagogiques:

- Support pédagogique
- Cas pratiques d'un PLU d'une strate de collectivité équivalente
- Évaluation finale de la formation par un QCM. Le stagiaire est réputé réussir la formation à partir de la note de 10/20.

Modalités / Conditions d'accès :

- Présentiel
- Durée du stage : 2 journées de 6 heures
- Accueil des personnes en situation de handicap sous conditions. Pour plus de renseignements 07 71 82 48 29

Taux de réussite :

- en attente

Taux de satisfaction :

- 100 %

Cette formation peut également vous intéresser [le risque pénal de l'élu local \(https://www.ensapformation.com/formation/le-risque-penal-de-lelu-local-38/\)](https://www.ensapformation.com/formation/le-risque-penal-de-lelu-local-38/)

Lieu / Paris - Regus Gare du Nord

Situé à l'intérieur de la Gare du Nord, le centre offre les conditions de travail parfaites pour nos séminaires et formations. Un grand salon d'affaires avec des meubles design et des équipements de haute technologie pour accueillir les stagiaires dans une atmosphère confortable et professionnelle. L'entrée du centre se fait par le parvis, en face de Starbucks. Des bureaux entièrement équipés et des espaces de coworking proposent un environnement de travail parfait aux professionnels de tous horizons.

📍 14 rue de Dunkerque, 75010 Paris

☎ 03 83 82 04 24